



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.02

SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

DSIL 2025 : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (Adjointes au Maire), M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES:

Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme FOURNILLON
Mme Véronique DORE RENOUST donne pouvoir à Mme CORDIER
M. Ahmed TIGHIOUARET donne pouvoir à M. MOREAU
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à Mme GUAJARDO-FILIPPI
Mme Morgane BENOIST donne pouvoir à M. FERNANDES
Mme Emilie SAYAG donne pouvoir à M. LANGLET

ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur FOUCHER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 14
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 20
DATE DE LA CONVOCATION	: 31 janvier 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20250206-DE2025_579_

DSIL 2025 : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2018, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Cette dotation déconcentrée s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant d'une part les projets liés aux grandes priorités d'investissement, et d'autre part, les projets inscrits dans un contrat signé avec l'Etat.

CONSIDERANT que dans ce cadre, comme chaque année, un courrier d'information de Monsieur le Préfet de l'Essonne a été adressé à Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI, et Mesdames et Messieurs les Maires pour annoncer l'ouverture de la campagne de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2025.

CONSIDERANT qu'en 2025, parallèlement à la déclinaison des contrats conclus avec l'Etat, les priorités thématiques sont les suivantes :

- Transition écologique des territoires,
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,
- Travaux d'aménagements urbains et sécurisation des ouvrages d'art,
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

CONSIDERANT qu'au vu de ces éléments, il est proposé, au titre de l'année 2025, de présenter le projet d'aménagement du CR9 dit, Sentier d'Arpajon.

Le plan de financement du projet serait donc complété ainsi :

- Coût global du projet : 280 654 euros HT ;
- Subvention au titre du produit des amendes de police : 72 000 € ;
- Le Département au titre du dispositif « Contrat Terre d'Avenirs » pour une somme sollicitée revue à 88 520 € ;
- Subvention du SIARCE au titre du fonds de soutien : 2 000 € ;
- DSIL 2025 : 33 937 €
- Le solde de l'opération sera financé par la commune sur ses fonds propres pour une part représentant 30 % de l'opération soit 84 197 € HT.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

CONTRE (2) : Mme Emilie SAYAG (pouvoir à M. Louis LANGLET), M. Louis LANGLET

POUR (18) : Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, M. Emmanuel GUAJARDO-FILIPPI, Mme Michèle CHARREYRE (pouvoir à Mme Fournillon), Mme Véronique DORE RENOUST (pouvoir à Mme Corinne

REÇU EN PREFECTURE

1e 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com

CORDIER), M. Ahmed TIGHIOUARET (pouvoir à M. David MOREAU), M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT (pouvoir à Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI), M. Lionel BRULE, Mme Morgane BENOIST (pouvoir à M. José FERNANDES), M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du CR9 dit, Sentier d'Arpajon et sollicite, auprès de l'État, une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)- année 2025 ou tout dispositif susceptible d'accompagner financièrement la commune de Saint-Vrain.
- **DEMANDE** une subvention d'un montant total de 33 937 € calculé au taux de 12.09 % sur un coût prévisionnel de 280 654 € HT pour lesdits travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération.
- **S'ENGAGE** à mentionner que les opérations pourraient débuter au plus tôt à compter de la date de l'accusé réception de dépôt dudit dossier sur la plateforme « démarches simplifiées » sans perdre le bénéfice d'une éventuelle participation financière.
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif.

Fait à Saint-Vrain, le 6 février 2025

 Le Maire,
Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20250206-DE2025_579_

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20250206-DE2025_579_